

LE PATIO :

La nouvelle bibliothèque à Chinon



Du neuf dans la santé



Avoine & Chinon

Services techniques communs



cc CVL & Chinon

Picasso, Ernst, Klee, Brassaï



à l'écomusée du Véron

sommaire



N°5 - Décembre 2018
Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
32 rue Marcel Vignaud 37420 Avoine
Directeur de publication : Jean-Luc Dupont
Rédactrice en chef : Ann Chevalier
Conception & Réalisation : Service communication
(M.Mercuzot, S.Pons)
Rédaction : Sonia Pons
Imprimé à 12 500 ex.
ISSN : 2552- 6049
© crédit photo de la couverture : Carré d'Arche
© photos adobe-stock
Journal téléchargeable en ligne : cc-cvl.fr



- 4 Santé : extension et construction
- 6 Un espace de coworking à Avoine
- 7 Coup de pouce : OCMR
Aides aux logements - Action Logement
- 8 Logement : aides gratuites
- 9 Aides aux logements avec l'OPAH
- 10 PLUI-H les prochaines étapes
- 11 Maison de la petite enfance
Un nouveau centre de loisirs à Chinon
Beau succès de la semaine bleue
Nouveau : un guide pour se former à l'internet
- 12 Réseau des bibliothèques
- 13 Le patio, la nouvelle bibliothèque à Chinon
Une réserve pour le musée le Carroi
- 14 Candes Saint-Martin fête la Renaissance
- 15 Nouveau : Festival des orchestres
Café-concerts par le CAEM - école de musique
- 16 Ecomusée du Véron : l'exposition permanente
La batellerie à l'écomusée
- 17 La culture près de chez vous à l'écomusée du Véron
Catalogue en vente
- 18 Eau : ce qui change
La télérelève sur les compteurs d'eau
Travaux à Chinon : renouvellement des réseaux
- 19 Facture d'eau : explications
- 20 Opération Zéro phyto
Pas tout dans les égouts
- 21 Les services techniques communs
- 23 Bienvenue à Chouzé sur Loire
- 24 Votre communauté de communes
- 25 Le conseil de développement
- 26 En direct des communes
- 32 Piscines : changement d'horaires

EDITORIAL

Les élus ont pour mission première le service aux autres. Ce magazine traduit cette préoccupation essentielle. Pour le bien commun, nous agissons. En premier lieu : la santé. De nouvelles structures seront mises en place pour offrir à chacune et à chacun un éventail de soins qui pourrait susciter aisément l'envie dans des collectivités moins chanceuses que la nôtre.

Aide aux logements, espace commun pour les créateurs, s'ajoutent à l'attention spéciale apportée à la petite enfance et aux loisirs.

La culture obtient aussi une place royale avec le prêt d'œuvres majeures. On pourra admirer à l'écomusée du Véron des toiles de Picasso, Paul Klee, des sculptures de Brassaï et de Marx Ernst. Notre territoire est l'un des trois sites choisis en France par le ministère de la culture. Ce n'est pas rien.

Et l'ouverture prochaine de la bibliothèque confirme cette volonté. Nous œuvrons pour que notre territoire soit moderne et ouvert sur le monde. Voilà notre vocation et nous mettons tout en œuvre pour la satisfaire. L'année qui s'annonce sera pleine de beaux événements.

Je vous souhaite de belles et heureuses fêtes de fin d'année.



Jean-Luc Dupont, président
communauté de communes Chinon
Vienne et Loire

SANTE

PROJETS : EXTENSION ET CONSTRUCTION ...

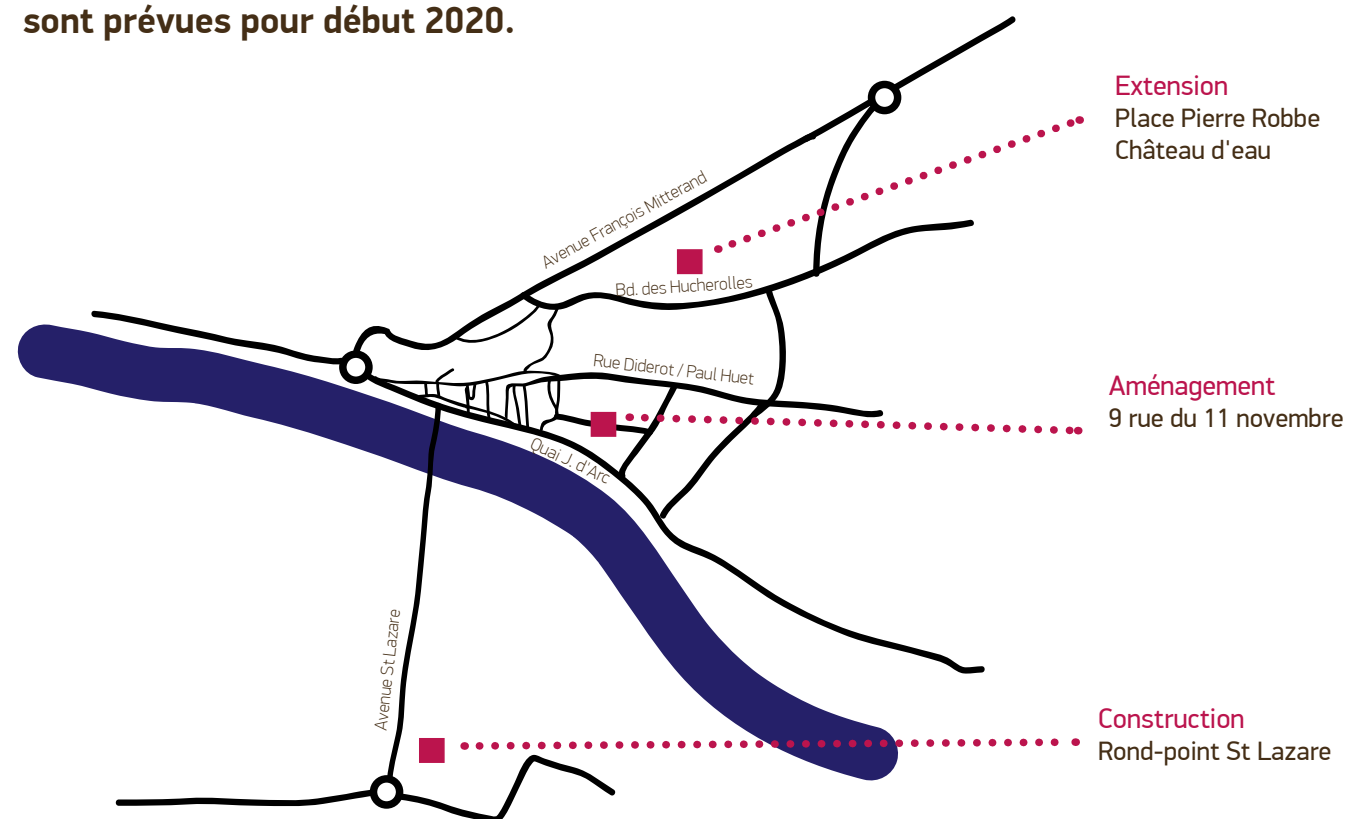
La maison de santé pluridisciplinaire et universitaire (MSPU) d'Avoine s'agrandit et un pôle de santé pluridisciplinaire créé à Chinon.



La MSPU est victime de son succès ! Une trentaine de professionnels y sont installés depuis 2010 mais une extension est nécessaire pour accueillir 7 nouveaux praticiens. Le bâtiment actuel dispose de 1.500 mètres carrés et le projet d'agrandissement prévoit 297 mètres carrés supplémentaires. Au cœur d'Avoine, la MSPU est située en rez-de-chaussée avec des logements au-dessus. De nouveaux appartements construits par Touraine Logement seront proposés à la location. Cette extension est prévue pour début 2020. La communauté de communes achète la partie médicale et la loue aux professionnels de santé locataires des lieux.

UN PÔLE PLURIDISCIPLINAIRE À CHINON SUR TROIS SITES

Trois sites ont été identifiés pour développer l'offre de soins non hospitalière dans Chinon. Des extensions des cabinets médicaux existants et une construction neuve sont prévues pour début 2020.



EXTENSION AUX HUCHEROLLES



Une extension du cabinet médical actuel est prévue. Elle permettra d'accueillir un cabinet d'infirmiers et éventuellement un ou deux autres professionnels à l'avenir. Les kinésithérapeutes restent à proximité dans leurs locaux actuels. Livraison prévue pour juillet 2019.

AMENAGEMENT RUE DU 11 NOVEMBRE



Le site du centre-ville : Rue du 11 Novembre. Le bâtiment occupé anciennement par le trésor public va être reconfiguré pour accueillir tous les médecins généralistes actuellement installés dans le cabinet médical voisin et des infirmiers. Le cabinet médical existant sera légèrement réaménagé pour accueillir des infirmiers, psychologues, orthophoniste, ostéopathe, diététicienne notamment. Livraison prévue pour juillet 2019.

UNE CONSTRUCTION À SAINT-LAZARE

Le site Saint-Lazare : C'est un projet neuf global qui est prévu pour ce pôle. Ainsi, Touraine Logement va construire un bâtiment accueillant au rez-de-chaussée des professionnels de santé. Aux étages, des logements seront proposés. Ce pôle sera plutôt axé sur le dentaire avec cinq dentistes, un cabinet d'infirmiers, des médecins généralistes et un podologue. Livraison prévue pour janvier 2020.



UN ESPACE DE COWORKING à Avoine

C'est nouveau : l'espace de coworking est un lieu de travail partagé accessible à la carte pour ceux qui souhaitent travailler dans un des bureaux communs.

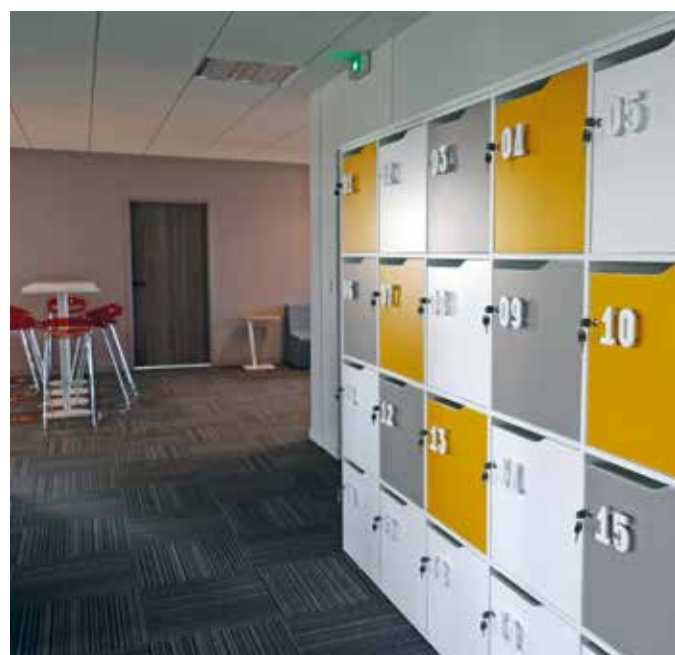


Cette année, un nouvel espace de travail a vu le jour. Situé à Avoine sur un plateau de 400 m², lumineux et spacieux, les bureaux de coworking ont de quoi séduire. Cet espace a été créé à l'initiative de l'association Well Com' Work. Elle cherchait des bureaux et la communauté de communes a répondu favorablement à sa demande. Un grand espace ouvert permet d'accueillir une quinzaine de télétravailleurs. Trois bureaux fermés sont aussi à disposition ainsi qu'une salle de réunion.

Cet espace de coworking permet aux travailleurs indépendants, aux télétravailleurs de ne pas être isolés chez eux et de trouver, un lieu voire un espace de socialisation comparable à une entreprise.

Les travailleurs indépendants, les auto-entrepreneurs isolés, les gérants ou collaborateurs d'une petite structure ou les travailleurs nomades (comme les commerciaux) ou encore les retraités bénévoles d'une association...trouvent de l'intérêt dans ces espaces car on y partage un bureau, des ressources et bien plus encore. C'est aussi un lieu où l'on peut nouer des liens et se créer un réseau. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'association a recruté une animatrice pour faire vivre ce site et entretenir la communauté humaine d'entrepreneurs et de travailleurs qui

cherchent à développer leur activité. Si cela vous intéresse de rejoindre cet espace de bureaux partagés, contactez l'association de co-working <http://wellcomwork.fr/>



COUP DE POUCE

L'opération de soutien aux activités artisanales, commerciales et de services : OCMR

Un certain nombre de dépenses sont concernées et peuvent être subventionnées comme des aménagements immobiliers, des devantures de magasin, du matériel (sous certaines conditions) ou encore des véhicules de tournées.... Comment s'y retrouver ? Comment faire les demandes ?

Cette OCMR (Opération Collective en Milieu Rural), lancée par le pays du Chinonais avec l'appui des services de la communauté de communes, de la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire, de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine souhaite **aider financièrement les entreprises** à ce propos. Sont concernés, La modernisation, le développement et la transmission des activités artisanales, commerciales et de services sur le territoire du Pays du Chinonais.

Pour tout savoir sur ces aides financières, contactez l'agent de développement au Pays du Chinonais au 02 47 97 09 09

Par ailleurs, une étude est également engagée, visant à maintenir voire développer la présence de tournées alimentaires et de services sur le territoire. Les habitants, les élus et les commerçants seront enquêtés d'ici février 2019. Pour tout renseignement, ou pour donner votre avis, rendez-vous sur le site internet du Pays : pays-du-chinonais.fr



AIDES AUX LOGEMENTS DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES AVEC Action Logement

Les services proposés par Action Logement sont à destination des salariés des entreprises privées de plus de 10 salariés et des entreprises agricoles de plus de 50 salariés.

Plusieurs dispositifs existent :

- un financement du dépôt de garantie avec le LOCA-PASS
- une garantie de paiement de loyer totalement gratuite pour le locataire et le propriétaire avec "VISALE"
- un accompagnement des jeunes alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en leur versant une subvention de maximum 100€ par mois afin d'alléger leur loyer avec l'aide MOBILI-JEUNE
- Une aide à l'accueil et le logement des nouveaux collaborateurs des entreprises qui recrutent avec l'AIDE MOBILI-PASS

Enfin, Action Logement propose des conseils et des prêts avantageux pour devenir propriétaire ou rénover une résidence principale, des conseils et aides financières en cas de difficultés ponctuelles.

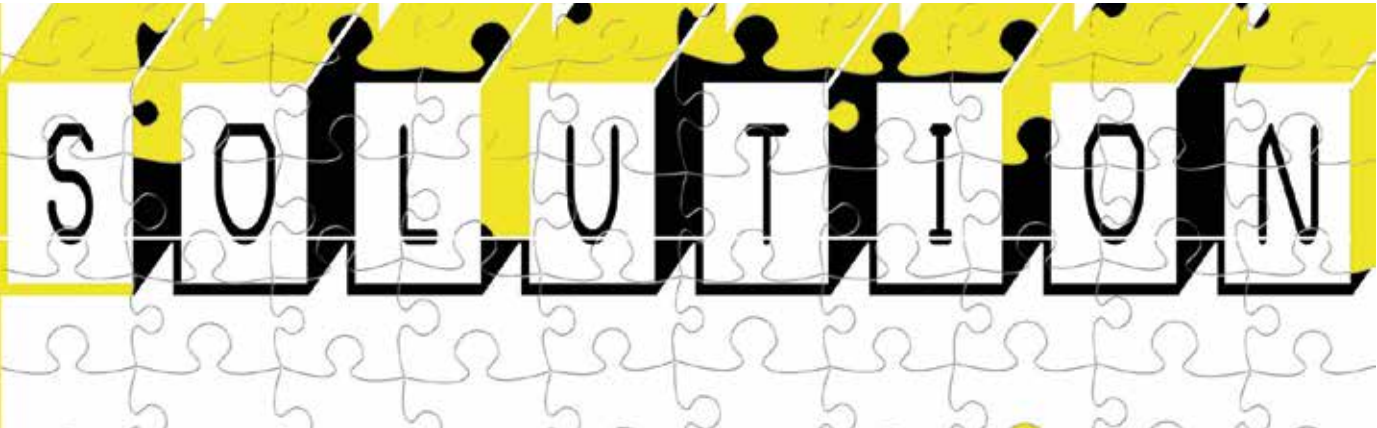
Tous les renseignements sur www.actionlogement.fr ou bien en agence au 15 place Michelet à Tours - 02 47 05 62 86



LOGEMENT

AIDES GRATUITES POUR VOS PROJETS

Vous avez un projet de réhabilitation, d'aménagement ou de construction ? Vous bénéficiez gratuitement de conseils auprès de différents organismes (services instructeurs, CAUE, SOLIHA, ABF...). Des subventions dans le cadre de l'OPAH sont aussi possibles.



Pour tous les projets, votre mairie reste le guichet unique auquel vous devez vous adresser mais rien ne vous empêche de profiter gratuitement des compétences de spécialistes en matière d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement... Chaque organisme a sa spécificité. Ces visites en amont permettent aussi de réduire les délais administratifs de traitement du dossier et de trouver les bons outils pour mener à bien votre projet.

VOS QUATRE INTERLOCUTEURS

INSTRUCTION DES PROJETS Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme instruites sur le territoire de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (CVL) passent par le service instructeur de la CVL (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...). Ces instructeurs travaillent en lien avec vous pour l' octroi d'une autorisation d'urbanisme . Le bureau des instructeurs est situé à la mairie de Chinon et ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h. En 2019, les bureaux seront rue Gustave Eiffel à la plaine des Vaux 2 - Chinon	Le C.A.U.E Conseil gratuit pour vous accompagner dans un projet de construction ou de réhabilitation. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) offre l'aide d'un architecte ou d'un paysagiste conseil pour tout projet de bâtiment ou de jardin (rénovation d'un appartement, extension d'une maison, aménagement d'un terrain ...). Prendre rendez-vous : 02.47.31.13.40. Permanence à la mairie de Chinon : le 1 ^{er} lundi de chaque mois de 10h à 15h30
L' A.B.F Les architectes des bâtiments de France (ABF) sont là pour les projets identifiés dans le périmètre délimité de la responsabilité de l'ABF. (Logement en secteur sauvegardé, près d'un monument historique...). Dans ces secteurs, c'est une obligation de les rencontrer avant de réaliser vos travaux. Prendre rendez-vous : 02.47.93.53.32 Permanence à la mairie de Chinon	SOLIHA Soliha guide gratuitement les propriétaires qui souhaitent bénéficier d'une aide technique et financière pour rénover un logement . En fonction de vos revenus et de votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides financières de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)

AIDES AUX LOGEMENTS AVEC L'OPAH

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : l'association **Soliha** est chargée de cette mission. Elle vous accompagne dans l'ensemble de votre projet (conseils techniques et aides financières) pour maîtriser les dépenses en énergie, adapter le logement à la perte d'autonomie et/ou améliorer les logements vétustes.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les propriétaires occupants de logements de plus de 15 ans.
Les propriétaires qui souhaitent rénover un logement et le mettre en location.

QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

Les travaux d'économies d'énergie : isolation, chauffage, menuiseries extérieures... Les travaux favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées : salle d'eau, accès, lieu de vie en rez-de-chaussée. Les travaux de rénovation pour la remise en état d'un immeuble dégradé.

DES CONSEILS POUR LES TRAVAUX

Des conseils sont délivrés à domicile par les conseillers techniques et un diagnostic technique est réalisé afin de vous guider dans le projet. L'idée est de proposer les travaux les plus adaptés à votre situation, votre usage du logement, les contraintes techniques et vos capacités financières.

DES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

Avec l'OPAH des subventions sont mobilisables sous certaines conditions, elles peuvent représenter 60% des dépenses. Les subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), de la communauté de communes, et le cas échéant, des caisses de retraites peuvent permettre parfois de réaliser davantage de travaux que ceux envisagés au départ.

A titre d'exemple, pour 20 000€ de travaux d'isolation et/ou chauffage et/ou ventilation (fourniture et pose), elles permettent aux propriétaires éligibles de bénéficier d'une subvention au minimum de 10 600€ et au maximum de 14 000€.

La communauté de communes accorde une aide complémentaire pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement et les travaux d'isolation (si recours à des matériaux biosourcés c'est à dire des matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale). Pour les propriétaires occupants, les subventions sont soumises à des conditions de revenus : **40% des propriétaires peuvent y prétendre, soit près de 2500 ménages.**

SOLIHA EN INDRE-ET-LOIRE

303, rue Giraudeau - Tours - 02 47 36 25 50
opahcc.cvl@solihha.fr
Permanences sans rendez-vous le mardi entre 14h et 16h
Chinon : à la mairie, le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois
Avoine : à la communauté de communes (32 rue Marcel Vignaud), le 2^{ème} mardi du mois
Cinçais : dans les locaux de la CC CVL, (rue du stade), le 4^{ème} mardi du mois



TÉMOIGNAGE

M et Mme Drancourt ont bénéficié des aides de l'OPAH

"UN SOUTIEN EFFICACE ET PRÉCIEUX "

Il y a un an et demi, ils ont fait l'acquisition d'une maison ancienne dans le faubourg Saint-Jacques à Chinon. Des travaux étaient nécessaires pour y vivre confortablement avec leurs enfants. Suite à un rendez-vous avec SOLIHA, un technicien s'est rendu sur place pour réaliser un état des lieux et un diagnostic thermique.

"Ce diagnostic nous a permis de bien nous conseiller et de nous guider dans nos choix de travaux : en priorité, le remplacement de la chaudière, le remplacement des menuiseries vétustes et l'isolation des combles. Les subventions obtenues nous ont permis de réaliser tous les travaux. Elles nous ont même permis de faire plus de travaux que prévu ! Cela a été rapide et efficace, nous avons fait appel à des entreprises locales et elles ont réalisé un travail de qualité "

PLUi-H

les prochaines étapes

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) est voué à remplacer l'ancien PLU. C'est un document règlementaire qui détermine les règles d'occupation et d'utilisation des sols de l'ensemble du territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CVL). Il doit envisager l'aménagement territorial pour les 10 ans à venir.

Aujourd'hui, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été rédigé et présenté lors de réunions publiques (à Avoine, Chinon et Seuilly). Le PADD est la clef de voûte de la démarche, car il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les communes du territoire ont été invitées, au cours de l'été 2018, à se prononcer sur ce PADD. C'est désormais au tour du conseil de développement d'en discuter préalablement au débat en conseil communautaire. De ce projet partagé, découle le zonage des secteurs agricoles, naturels, urbanisés et à urbaniser.

La prochaine étape est la traduction règlementaire de ce PADD, il s'agit de rédiger les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

La finalité du PLUi-H

L'objectif fixé est une approbation du PLUi-H fin 2019. Quand il sera validé, il s'imposera à tous : particuliers, administrations et entreprises. Il sert de référence à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration

préalable...

Il se substitue aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou aux Plans d'occupation des sols (POS) des 19 communes membres de la CVL ainsi qu'au Programme local de l'habitat (PLH).

Des concertations régulières

L'élaboration du PLUi-H a été engagée par la communauté de communes en collaboration avec les 19 communes membres. Le travail s'est poursuivi en concertation avec les habitants, les associations et les entreprises pour que les futures règles d'utilisation des sols sur notre territoire soient partagées par le plus grand nombre.

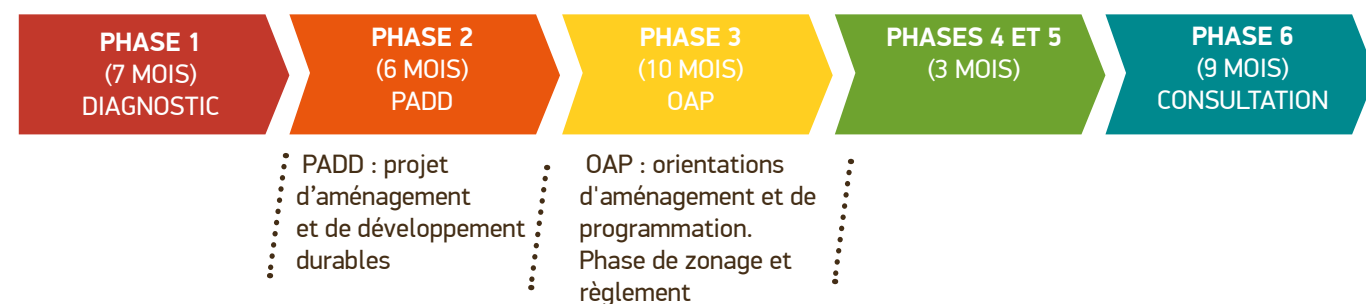
A la suite de la réalisation du diagnostic, des expositions itinérantes ont eu lieu dans chaque commune.

Un dossier d'information et des registres de concertation sont mis à votre disposition au siège de la communauté de communes et dans chacune des 19 mairies du territoire aux heures et jours d'ouvertures habituels.



De nouvelles réunions publiques seront organisées au printemps 2019. A toutes les étapes de l'élaboration du PLUi-H, vous avez accès aux différents documents de travail sur le site dédié au PLUi-H. www.urban-ism.fr/plui-cccvl

Les grandes étapes de la construction du PLUiH



MAISON DE LA Petite enfance



© William Poignonec

L'accueil des enfants aux Templiers à Chinon n'était plus adapté. Les locaux sur plusieurs étages ne correspondaient plus aux normes actuelles. Ce constat a été l'occasion d'imaginer un projet global autour de la petite enfance. Il consiste à restructurer sur un même espace le multi-accueil et d'installer le relais d'assistants maternels enfants-parents (le RAMEP) à Chinon. C'est dans l'ancienne librairie place de la Brèche que cette maison de la petite enfance s'est installée. Le multi-accueil garde

sa capacité de 20 places. Et le RAMEP occupe le rez-de-chaussée des Templiers. C'est l'architecte William Poignonec qui a imaginé ces nouveaux espaces et grâce à une petite extension en verrière, ces deux lieux communiquent pour partager plusieurs espaces.

Les travaux sont finis. Et les enfants découvrent depuis la rentrée les nouveaux locaux du multi-accueil. Le Ramep quant à lui arrivera au premier trimestre 2019.

LA SEMAINE BLEUE 2018 : BEAU SUCCÈS POUR L'INTERGÉNÉRATION

La volonté du collectif qui organise la semaine bleue est de rassembler toutes les générations pour s'enrichir ensemble. Ainsi, tous des plus jeunes aux plus âgés ont parcouru la ville de Chinon pour une découverte du patrimoine. Les enfants de l'accueil de loisirs ont participé à cette joyeuse semaine. Une trentaine d'activités ont été proposées : des jeux, du sport détente, des conférences, des spectacles... autant d'occasions de découvertes et d'échanges. De 6 à 84 ans, chacun a contribué au succès de cette édition.

Cette cuvée 2018 s'est déroulée en octobre pendant plus d'une semaine et a réuni plus de 1000 participants.

Cultivons l'Intergénération !
Semaine Bleue



Du 5 au 14 octobre 2018 en Chinonais
Animations ouvertes à tous et gratuites

Un nouveau centre de loisirs à Chinon

L'accueil de loisirs de Parilly n'était plus aux normes, il fallait trouver un nouveau lieu. C'est une construction nouvelle qui a été choisie pour remplacer l'ALSH de Parilly qui n'est plus aux normes. Il sera situé rue de la Digue Faubourg Saint-Jacques à Chinon sur un terrain de 5000 m² dont près de 900m² de bâtiment. Sa capacité d'accueil est de 165 places pour un accueil d'enfants entre 3 et 14 ans. En même temps, un "accueil jeunes" va être créé à la place de celui situé place Tenkodogo à Chinon. Cet accueil concerne les adolescents de 14 à 18 ans. La proximité du lycée et des équipements sportifs et culturels amène une réelle dynamique à ce nouvel espace. Fonctionnel et adaptable, cet ALSH sera pensé selon les normes exigeantes « BBC » (Bâtiment basse consommation).

Les travaux commencent début 2019 pour une ouverture prévue en 2020.

Un guide pour se former à l'internet

le numérique près de vous

C'est un petit document très pratique et très concret qui vient de sortir. Il recense les différentes structures qui vous aident à vous former aux outils numériques.

De l'internet à l'usage d'un ordinateur, une quinzaine de lieux y existent pour se former.

Vous pouvez retrouver ce guide papier dans votre mairie ou encore dans de nombreux lieux du Chinonais.



Le réseau des bibliothèques comprend 7 bibliothèques dans 6 communes :
Avoine, Chinon, Huismes, Rivière, Seuilly et Thizay

Le nombre d'usagers inscrits en individuel est de
4659 dont 3342 résidents de la CC CVL soit

15,6%

de la population locale



**85858 documents sont disponibles
sur l'ensemble du réseau**

(62580 à Avoine, 12408 à Chinon, 2009 à Huismes, 3129 à Rivière,
3786 à Seuilly et 1946 à Thizay)



**4360 nouveaux
documents en 2017**

(dont 2162 pour le secteur adulte
et 2198 pour le secteur jeunesse)

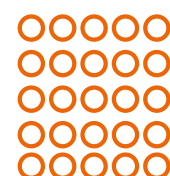


6

jours d'ouverture par semaine
(du lundi au samedi)



22 bibliothécaires



25 bénévoles

BIBLIOTHÈQUE À CHINON

LE "PATIO" S'INSTALLE EN 2019 !



© Carré d'Arche

**La nouvelle bibliothèque "le patio" ouvre en mars 2019 rue Paul Huet à Chinon.
La construction est en cours.**

Ce nouvel équipement prévoit
400m² dédié à la bibliothèque
multimédia et 100 m² pour les
réserves du musée le Carroi.

La nouvelle bibliothèque s'inscrit
dans le réseau de lecture publique
du Chinonais qui comprend déjà 6
bibliothèques dont la médiathèque
du Véron. L'ensemble des
collections continuera de circuler
entre toutes les bibliothèques
afin de répondre rapidement aux
demandes. Emprunter un ouvrage
à la bibliothèque de Thizay et
le rendre à Chinon est un des
nombreux services qu'offre ce
réseau.

Véritable service de proximité,
la bibliothèque de Chinon est
située près du centre-ville, ce
qui permettra à tous d'y accéder
facilement y compris les personnes
à mobilité réduite.
La politique tarifaire menée
renforce cette volonté d'être pour
tous. En effet, les enfants de moins
de 18 ans, les étudiants et les
apprentis auront un accès illimité
et gratuit, quant aux adultes
l'abonnement annuel est à 5€.

La bibliothèque est conçue pour

être conviviale, chaleureuse et
accueillante et devenir ainsi un
véritable lieu de vie et de rencontre.
C'est pour cette raison qu'elle
sera ouverte le midi et certains
soirs jusqu'à 19h. Le mercredi et le
samedi seront en journée continue.

Un espace public numérique (EPN)
avec un animateur multimédia
proposera des accès à internet et
un accompagnement individualisé
sur demande. Un espace
consacré aux jeux vidéo (TV,
consoles) est prévu. Des ateliers
numériques seront organisés
pour des initiations et des
perfectionnements.

Des accueils spécifiques pour les
professionnels de la petite enfance
et les écoles seront organisés par
les bibliothécaires.

**Ce nouvel équipement sera
un espace du quotidien.** Un
accès wifi libre donnera à tous
l'occasion d'être en ligne pour le
loisir ou pour travailler. L'espace
documentaire et ses tables de
travail donneront l'occasion de
s'installer confortablement dans
une ambiance apaisante.

UNE RÉSERVE POUR LE MUSÉE LE CARROI

Situé sur le même site que la biblio-
thèque de Chinon, le musée le Carroi
qui reste rue Haute Saint Maurice
aura un espace de 100m² pour y
installer ses réserves.

Pour l'instant, les collections du
musée sont stockées dans des
conditions qui ne permettent pas
de les rendre accessibles. Avec cet
espace, les œuvres seront conser-
vées dans des conditions idéales.
Et l'on pourra y avoir accès sous
certaines conditions.

Des visites seront organisées à des
fins pédagogiques, de recherche
et de valorisation patrimoniale.
Les passionnés comme les novices
pourront avoir accès à ces richesses
cachées.

Ces réserves seront à proximité
immédiate des archives municipales,
parfait complément pour valoriser le
patrimoine Chinonais !

" VIVA LEONARDO DA VINCI, 500 ANS DE RENAISSANCE(S) "

En 2019, c'est l'anniversaire de la mort de Léonard de Vinci (il est né le 15 avril 1452 et mort le 2 mai 1519). A cette occasion, plus de 500 manifestations auront lieu dans toute la région et même au delà.

Colloques, expositions, parcours patrimoniaux, spectacles, ateliers seront autant d'occasion de découvrir ou redécouvrir un personnage majeur de la Renaissance.

Candes Saint-Martin fête la Renaissance

La Région Centre-Val de Loire à l'initiative de ce projet a retenu plus de 500 projets dans toute la région dont celui de Nicolas de Barry, parfumeur à Candes Saint-Martin.

Pour l'occasion, le créateur de parfum a reconstitué des parfums et des cosmétiques de la Renaissance. A partir de documents précis, il a élaboré des baumes, des eaux et des pomanders tels que l'on pouvait les trouver à l'époque de la Renaissance.

Il propose de se replonger dans l'époque avec la création de deux eaux différentes. L'eau de la reine de Hongrie et l'eau de Nostradamus qui a eu une activité de parfumeur, il a même écrit un "traité de Fardements" (1555). Ces eaux sont les ancêtres des eaux de Cologne.

Le pomander ou pomme d'ambre, désigne une pépite d'ambre gris ou une pierre parfumée enchâssée dans une boule. Les grands pomanders se portent accrochés à la ceinture et les plus petits en pendentif autour du cou. (Voir ci-contre)

Des drapeaux Renaissance orneront les rues de Candes Saint-Martin tout l'été. La maison du parfumeur situé au coeur du village proposera une série d'ateliers-découvertes des parfums anciens deux fois par semaine jusqu'en septembre et la visite d'un cabinet de curiosités.



Pour tout savoir sur toutes les manifestations Renaissance(S), un site internet a été spécialement créé. Il se présente comme un agenda qui propose tous les événements autour de ce 500^{ème} anniversaire.



FESTIVAL D'ORCHESTRES À CHINON : ORCHESTR'ÉMOI !



© Garde républicaine - David Mendiboure.

Orchestr'émoi ! C'est un nouveau rendez-vous musical. Chaque année l'association Musiques et Patrimoine, le conservatoire musique et danse Pierre Tabart et l'orchestre de la vallée de Chinon propose une programmation qui met à l'honneur les orchestres. Pour sa première édition, le festival met la barre très haute car c'est un **concert de l'orchestre de la Garde républicaine** qui est programmé le dimanche 16 décembre à 16h30 à l'espace Rabelais à Chinon. La veille, deux orchestres vous donnent rendez-vous pour une soirée festive : l'orchestre de St-Brieuc et celui de la vallée de Chinon.

LES CAFÉ-CONCERTS DU CAEM - ÉCOLE DE MUSIQUE À AVOINE

Depuis trois ans maintenant les café-concerts font salle comble. C'est un événement d'une grande qualité artistique et accessible à tous et c'est gratuit ! Cette année encore la programmation est exceptionnelle.



UN CONCERT DES MÉTANUITS : DU DUO INTERNATIONAL EMILE PARISIEN ET ROBERTO NEGRO.

Le pianiste Roberto Negro et le saxophoniste Emile Parisien partagent une passion commune pour la musique du XX^e siècle. De cette passion sont nées « Les Métanuits », duo ludique et virtuose qui mêle arrangements et improvisations. Cela promet de bousculer l'ambiance feutrée du café-concert ! Il faudra donc y être !...

Espace culturel d'Avoine
Le 7 février 2019 - 20h

LE GROUPE ODÉIA EST UN QUATUOR QUI ASSOCIE MUSIQUE TRADITIONNELLE ET IMPROVISATION.



© Sylvain Gripoix

C'est une soirée placée sous le signe du voyage. le groupe ODEIA joue sur la corde sensible. Et ses musiciens n'en ont pas qu'une à leur arc : vocales, frottées, pincées, expérimentales, elles leur font franchir les frontières.

Le bagage du quatuor, composé de musique traditionnelle, classique, jazz, free jazz, etc., est le mélange de leurs racines profondes et des souvenirs qu'ils ont rapportés des pays traversés.

Café-concerts - Espace culturel d'Avoine
Le 8 février 2019 - 20h

Avez-vous visité l'exposition permanente à l'Écomusée ?

Avec cette exposition, l'Écomusée présente l'histoire de son territoire d'étude : le val de Vienne. La scénographie vous propose un voyage dans le temps.



Les témoignages des premières occupations humaines du Paléolithique jusqu'au haut Moyen Âge permettent de mieux appréhender le rapport de l'Homme avec son territoire. La période gallo-romaine est largement illustrée en s'appuyant sur de récentes découvertes archéologiques. Les contenus établis grâce au soutien des scientifiques sont rendus accessibles. Maquettes, fac-similés et ateliers pédagogiques permettent de s'approprier cette identité passée.

Cette exposition sera visible à partir du 6 avril 2019
ecomusee-veron.fr

On construit des bateaux à l'Écomusée ! le saviez-vous ?

L'Écomusée du Véron héberge sur son site l'association des bateliers ligériens. En ce moment, il lance un nouveau projet de construction d'un bateau de Loire.



Ce magnifique bateau de Loire a été construit à l'Écomusée du Véron. Dans la plus pure tradition ligérienne, cette toute (nom des bateaux de Loire à fond plat) vogue aujourd'hui sur le dernier fleuve sauvage d'Europe, la Loire ! Plusieurs années ont été nécessaires pour cette mise à l'eau réussie. Visitez le chantier de construction du bateau de Loire, c'est possible le samedi à l'Écomusée du Véron.



On a du mal à imaginer que cette belle planche de bois va devenir un bateau et pourtant ! C'est le début du nouveau chantier qui occupe l'association des bateliers ligériens. Une équipe de passionnés s'affaire pour faire d'un rêve une <<construction fluviale. A noter : la fête de la batellerie aura lieu le 18 mai prochain à Savigny-en-Véron à la cale de Bertignolles
Infos : lesbateliersligeriens.org

"LA CULTURE PRÈS DE CHEZ VOUS"

"La culture près de chez vous" est un dispositif créé par le ministère de la culture en 2018. Ce projet ambitieux vise à favoriser la circulation d'œuvres d'art majeures que l'on voit habituellement dans les musées nationaux.



L'Écomusée du Véron a été sélectionné pour recevoir plusieurs œuvres iconiques. Ainsi en 2019, vous pourrez voir dans les salles de l'Écomusée **un bronze de Max Ernst : le Capricorne**. Aujourd'hui conservée au Centre Pompidou, cette œuvre emblématique de l'artiste en partie retravaillée à Huismes et prendra place dans les salles d'exposition début avril prochain.

Ce bronze d'une tonne sera accompagné d'autres œuvres issues du Centre Pompidou.

Vous verrez donc le "Combat de centaures" de **Pablo Picasso**, une lithographie de **Paul Klee** et la sculpture "la sirène" de **Brassaï**. Ces œuvres exceptionnelles n'ont pas l'habitude de voyager et cela sera donc une belle occasion de les découvrir ! Cette opération a l'ambition de se renouveler dans le temps. Ainsi, l'Écomusée pourra continuer à vous proposer des œuvres issues de leurs collections.

Le Centre Pompidou, le musée du Louvre ou encore le musée des antiquités nationales pourront voir certaines de leurs pièces exposées à l'Écomusée.

L'œuvre du "Capricorne" sera mise en lien avec les diverses sources d'inspiration de l'artiste. L'occasion de faire un voyage dans l'espace et le temps. Des collections égyptiennes, grecques, médiévales et d'arts premiers prendront place dans les salles à côté de ce bronze de Max Ernst.

Ouvrage en vente



L'Écomusée a fait la part belle à Rabelais. Une exposition lui rendait hommage et un livre a été réalisé. Le but de cet ouvrage est d'entrer dans l'univers de François Rabelais, auteur humaniste assez mal connu. Il est aujourd'hui en vente au prix de 15 euros. Renseignez-vous à l'Écomusée du Véron
>>> ecomusee-veron.fr

TRAVAUX À CHINON

Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Ces travaux occasionnent des modifications de circulation

- >> du 22 octobre au 21 décembre 2018 (circulation alternée)
- >> du 7 janvier au 7 juin 2019 (route barrée)

LA TÉLÉRELÈVE SUR LES COMPTEURS D'EAU

Pour les communes
d'Avoine, Beaumont-en-Véron,
Huismes, Savigny-en-Véron,
Grand Ballet (Chinon)



Le système de télérelève est installé progressivement sur l'ensemble des compteurs de mai à décembre 2018. Le renouvellement des compteurs d'eau sera réalisé par l'entreprise M2O City. Ce nouveau service permet de suivre votre consommation en temps réel via un portail internet et d'être alerté en cas de surconsommation (fuite).

- Service eau et assainissement
CC Chinon Vienne et Loire : 02 47 93 78 79
- Mairie de Chinon : 02 47 93 53 00

FACTURE D'EAU : EXPLICATION



**CHINON
VIENNE
& LOIRE**
Communauté de communes
Nous contacter

Par internet :
➔ www.veoliaeau.fr

Par téléphone :

- **Pour vos demandes**
➔ 0 969 323 529
lundi-vendredi : 8H-18H (appel non surtaxé)
- **Urgences techniques (7j/7 - 24h/24)**
➔ 06 83 36 10 27
(appel non surtaxé)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :
Veolia Eau
TSA 30117
37911 TOURS Cedex 9

FACTURE

du 18 Juillet 2018

Adresse desservie : _____

Votre référence : **07 684 072**

Votre identifiant Espace Client : @



Information Client

Avez-vous pensé à la mensualisation ?
C'est vous assurer tranquillité toute l'année.
Ce mode de paiement vous permet de gérer au mieux votre budget en étalant vos dépenses.

Votre facture simplifiée

Montant à régler :
comprenant :

- Service de l'eau : 75,02 €
- Service de l'assainissement : 102,38 €
- Organismes publics : 20,71 €
- Somme restant dû à ce jour : 3,00 €

(voir détail au verso)

201,11 € TTC avant le : **2 Août 2018**



Votre consommation d'eau

Consommation facturée :
Soit 47 000 litres d'eau

Périodes prises en compte :
Abonnement : 2ÈME SEMESTRE 2018
Consommation : 1ER SEMESTRE 2018

Prix TTC au litre : 0,00295 € soit : 2,95 € au m³ (hors abonnement)

Prochain relevé : Décembre 2018
Prochaine facture : Janvier 2019

47 m³



Votre facture détaillée

Votre référence : **07 684 072**

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Distribution de l'eau					
Abonnement (part CC Chinon Vienne et Loire)			23,50	5,50	
Consommation (part CC Chinon Vienne et Loire)	47	0,9300	43,71	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	47	0,0830	3,90	5,50	
Total Distribution de l'eau					75,02
■ Collecte et/ou traitement des eaux usées					
Abonnement (part CC Chinon Vienne et Loire)			31,50	10,00	
Consommation (part CC Chinon Vienne et Loire)	47	1,3100	61,57	10,00	
Total Collecte et/ou traitement des eaux usées					102,38
■ Organisme publics					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	47	0,2300	10,81	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	47	0,1800	8,46	10,00	
Total Organisme publics					20,71
Total général :			183,45		198,11
Total TVA : 14,66 €					
Montant HT 81,92 € TVA (5,50 %) : 4,51 €					
Montant HT 101,53 € TVA (10,00 %) : 10,15 €					
Situation de votre compte					
Somme restant dû à ce jour					
Montant à régler :					201,11 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 15,00 € TTC ; pour les particuliers, seule une pénalité de 15,00 € TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum. Votre règlement de service est disponible sur simple demande.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume estimé
	15	835	882	13/06/2018	estimé	47	47

OPÉRATION ZÉRO PHYTO



L'eau brute des captages de Saint-Mexme et Champs Pullans sur la commune de Chinon ainsi que le captage du Pré Moreau et la source Morin sur les communes de la Roche-Clermault et Seuilley présentent des concentrations en nitrates parfois supérieures aux normes de potabilité, à certaines périodes de l'année. Il est urgent de réduire ces polluants que l'on retrouve dans l'eau.

C'est pourquoi un programme d'actions, visant à réduire les risques de pollutions sur les bassins d'alimentation des captages est en cours d'élaboration.

Un des axes de ce programme d'actions est l'usage non agricole de produits phytosanitaires.

Les communes concernées par ces bassins d'alimentation et qui n'ont pas encore engagé de démarches de réduction d'usage des produits

phytosanitaires ont pu bénéficier de la réalisation, via la CVL, de plans de gestion différenciée des espaces publics et de l'acquisition de matériels de désherbage non polluants. Il s'agit des communes de Cinais, Lerné, Seuilley et Cravant les Coteaux.

Des panneaux de communication pour sensibiliser les particuliers à la démarche « zéro phyto » ont été mis en place.

Photo du panneau de Cinais.



PAS TOUT DANS LES ÉGOUTS



Les lingettes sont la cause principale de bien des problèmes : égouts bouchés, pompes bloquées ou pompes mises hors service.

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire constate régulièrement d'importants dysfonctionnements dans les pompes de relevage qui accueillent les eaux usées des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. Ces pompes sont indispensables au bon fonctionnement des stations d'épuration et malgré un entretien régulier et rigoureux, on ne peut pas lutter contre les mauvaises pratiques. Même labélisées « biodégradables » les lingettes ne se délitent pas, elles sont donc considérées comme un déchet solide **et il est interdit de les jeter dans le réseau d'assainissement**

Comme les lingettes, voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans les poubelles et qu'il est interdit de jeter à l'égout (dans les cuvettes des toilettes, évier, grilles d'égouts) :

- Lingettes de tous types (nettoyage ou hygiène)
- Protections féminines (tampons, applicateurs, emballages, serviettes hygiéniques ...), préservatifs, couches bébés, tous les rouleaux de papier toilette,
- Graisse et huiles domestiques ou professionnelles,
- Huiles de vidange, solvants, résidus de peinture, acides et produits chimiques,
- Produits phytosanitaires de jardin, désherbants

LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS

entre la ville de Chinon et la CC CVL

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les deux services techniques de la ville et de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (CVL) ont fusionné pour créer un service technique commun. Cela a nécessité une réorganisation générale de ces deux entités et une intégration de la totalité des effectifs à la CVL.



Ce service commun composé de 90 personnes a la lourde tâche de gérer l'ensemble des missions allouées aux services techniques : gestion de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, travaux divers, ... Il travaille aussi pour le compte des 19 communes membres de la CVL.

Ce service commun impose une nouvelle organisation géographique : les agents ont été répartis sur différents centres d'exploitation spécialisés sur un ou plusieurs secteurs d'activités (bâtiment, voirie, espaces verts, entretien urbain...) Cela a donc engendré des déplacements géographiques d'agents.

Cette nouvelle organisation est bien sûr fonctionnelle : sous l'autorité d'une directrice, ce service technique commun est séparé en **quatre pôles d'activités**.

Pôle voirie réparti sur deux centres d'exploitation : à Cinais spécialisé dans les travaux de maçonnerie (voirie

et bâtiment) et l'entretien courant des voiries (fauchage...) et à Savigny en Verron spécialisé quant à lui dans les travaux lourds (pose de réseaux, travaux de terrassement divers) et l'entretien courant des voiries.

Pôle logistique réparti sur deux sites : à Savigny en Verron pour la logistique quotidienne (la gestion des événements festifs, les déménagements, la mécanique) et pour les espaces verts des bâtiments communautaires (hors Chinon) et le site de Chinon-centre qui gère les espaces verts et l'entretien des espaces publics de Chinon-centre.

Pôle bâtiment installé à partir de début 2019 dans la plaine des vaux 2 (rue Gustave Eiffel à Chinon). Ce pôle gère les bâtiments communautaires et les bâtiments de la ville. Ses interventions sont multiples, des problèmes ponctuels, mais aussi des travaux beaucoup plus lourds (réhabilitation de bâtiments par exemple)

Pôle bureau d'études lui aussi va rejoindre la plaine des vaux début 2019. Ce bureau d'études est sollicité pour toutes les études de projet, montage de dossier, rédaction des cahiers des charges et suivi des travaux.

Cette réorganisation a également des conséquences sur **les astreintes** puisque deux astreintes ont été mises en place : **une astreinte polyvalente/bâtiment** destinée à intervenir sur tous les problèmes de voirie ou de bâtiment et **une astreinte moyens lourds** pouvant venir en renfort avec des engins ou du matériel conséquent. Ces deux astreintes sont déclenchées en dehors des heures ouvrées, et ce sont les élus qui gèrent cette astreinte : un élu de Chinon pour les infrastructures de la ville et un élu CVL pour les infrastructures communautaires, les élus allouent des ressources humaines ou pas pour les interventions demandées.



L'océan commence ici

Un des polluants très répandu dans les océans est le mégot de cigarette ! Chaque mégot jeté par terre ou dans une bouche d'égout, c'est un petit morceau de mer que l'on pollue. Pensez-y... La Vienne se jette dans la Loire, qui se jette... dans l'océan Atlantique.



BIENVENUE À CHOUZÉ-SUR-LOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Chouzé sur Loire a rejoint la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire. (CVL)

Chouzé sur Loire est un ancien port important à l'époque de la marine à voile, elle a conservé son quai, restauré en 1999. La commune a une superficie de 2804 hectares et la population est de 2 130 habitants.

Chouzé sur Loire est représentée par 5 élus au sein de la communauté de communes : Gilles THIBAUT, René MOREAU, Marie-Laure PERRIER, Françoise ROUX, Gilles THIBAUT, maire de Chouzé sur Loire, siège également au bureau communautaire

Des élus du conseil municipal participent à des commissions de travail de la communauté de communes :

Pierre DAVID : Commission infrastructures

Michel CESBRON : Commission infrastructures et commission habitat et aménagement de l'espace

Philippe JAMET : commission habitat et aménagement

Brigitte DELANOUE : commission habitat et aménagement

Jean-Pierre TISON : Commission développement économique et commission eau, assainissement et environnement

Marina DANTIC : Commission tourisme et commission enfance jeunesse – transport et mobilité

Annick NOSSEREAU : Commission tourisme et commission culture et communication

Laurent GAUTRON : Commission tourisme et commission enfance jeunesse – transport et mobilité et commission culture et communication

Jean-Marie BARLOUIS : Commission eau, assainissement et environnement

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le conseil communautaire est composé de 50 élus issus des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes. Les délégués de chaque commune sont élus par les conseils municipaux. Le conseil communautaire a élu un président et 9 vice-présidents. Le nombre de représentants élus par commune est fonction du nombre d’habitants de chacune. Ce conseil est l’organe délibérant de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (CVL).

Depuis 2014, la cc CVL a accueilli trois nouvelles communes ce qui a impliqué une modification du nombre d’élus communautaires. Retrouvez ci-dessous les membres du conseil communautaire par commune.

- Avoine** est représenté par 4 élus : Didier GODOY (maire et vice-président), Yves DESBLACHES, Francine HENRY et Patrice CHARRIER
- Anché** est représenté par un élu : Michel FERRAND (maire)
- Beaumont en Véron** est représenté par 6 élus : Bernard CHATEAU (maire et vice-président), Rémy DELAGE, Martine MILLET, Vincent NAULET (vice-président) Valérie POYART et Gaëtan THAREAU
- Candes Saint-Martin** est représenté par un élu : Stéphan PINAUD (maire)
- Chinon** est représenté par 14 élus : Jean-Luc DUPONT (maire et président), Jean-Vincent BOUSSIQUET (vice-président), Brigitte CHOUTEAU, Daniel DAMMERY, Céline DELAGARDE, Marie-Françoise GENET (vice-présidente), Martine GREAULT-CHIONNA, Philippe GUILLARD, Christelle LAMBERT, Jean Luc MARTINEAU, Tiphaine MERCIER, Marc PLOUZEAU, Jean-Jacques LAPORTE et Jean SCHUBNEL
- Chouzé sur Loire** est représenté par 4 élus : Gilles THIBAUT (maire et vice-président), René MOREAU, Marie-Laure PERRIER et Françoise ROUX
- Cinails** est représenté par un élu : Denis FOUCHÉ (maire et vice-président)
- Couziers** est représenté par une élue : Ann CHEVALIER (maire et vice-présidente)
- Cravant les coteaux** est représenté par 2 élus : Christophe BAUDRY (maire) et Stéphane GOURON
- Huismes** est représenté par 3 élus : Denis MOUTARDIER (maire et vice-président), Florence GRANDIN et Daniel HANNEQUART
- La Roche-Clermault** est représenté par un élu : Marinette YVON (maire)
- Lerné** est représenté par un élu : Maurice LESOURD (maire)
- Marçay** est représenté par un élu : Claude BORDIER (maire)
- Rivière** est représenté par 2 élus : Martine LUNETEAU (maire) et Michel PAVY
- Saint-Benoît la Forêt** est représenté par 2 élus : Didier GUILBAULT (maire) et Chantal PERIN-BESNARD
- Saint-Germain sur Vienne** est représenté par un élu : Jean ALBERT (maire)
- Savigny en Véron** est représenté par 3 élus : Laurent CHAUVELIN (maire), Geneviève HAILLOT et Gilles MORTIER (vice-président)
- Seuilly** est représenté par un élu : Thierry DEGUINGAND (maire)
- Thizay** est représenté par une élue : Corinne LEROY (maire)



Le conseil de développement

La loi "Notre" prévoit de mettre en place un conseil de développement dans tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce qui est le cas pour notre communauté de communes.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un conseil de développement est composé de membres de la "société civile", c'est à dire des personnes qui ne sont pas élus.

Il doit être composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs, environnementaux, scientifiques et éducatifs. Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres de ce conseil. La composition de ce conseil de développement a été

déterminée par le conseil communautaire, de telle sorte que l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge. Par ailleurs, les fonctions exercées dans ce conseil ne donnent pas lieu à rémunération.

Après une large consultation pour constituer ce conseil de développement (auprès des chambres consulaires, du milieu associatif et des maires de la cc CVL), le conseil communautaire a créé ce conseil de développement à l'unanimité lors de sa séance du 19 octobre dernier.

Ce conseil de développement est obligatoirement consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet et sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire.

Les membres de ce conseil de développement : Cyril DELALANDE (Chambre d'agriculture d'Indre et Loire), Jean-François ARCHAIMBAULT (Chambre des métiers et de l'artisanat Indre et Loire), Frédéric BARANGER (La Pierre Chinonaise), Martine DEMOIS (Commerçante), Jacques LACOSTE (Association de commerçants), Stéphane GUILLOU (commerçant), Patrick PINON (Chambre de commerce et d'industrie), Marcel ROULET (CUB), Isabelle BONNAMY (Office de tourisme), Jean-Damien BONNEFOY (Saint Benoît Aventure), Julien AYRAULT, (CNVL), Jean-Pierre GALLET (Médecin), Christophe HOLUIGUE (SNCF), Laura AVRIL (Café des associations), Gaëlle BLUSSEAU (Mission locale), Stéphane DUCROCQ (Pôle emploi), Solène BODY (Entraide et solidarité), Patrick COUTEAU (Mutualité 37), Thiphaine PINON (Centre hospitalier), Jean-Pierre ARMANDIN (Association Emmaus), Nadette AUBERGEON (La Croix rouge), Sylvie ROCHE (ADMR), Charlotte COMARE (Compagnie du Petit Monde), Sabrina MATHON (Musique et Patrimoine), Gilles DE LAAGE (Cinéma Rabelais), Nathalie CHEVALLIER (Casavox - DO DIESE), Laure MAURISSOT (IMACOF), Frédéric NEUVILLE (Collège Saint-Joseph), Henriette POURNIN (Vadrouilleurs Chinonais), François LERAY (Collège H.Becquerel), Lise COUEDY-GRUET (CPIE), Sylvie NICOLAS (Parc Naturel Régional), Michel LANDRY (Collectif Chinonais Environnement), Colette DESBLACHES (Association CLAAC), Christiane RIGAUX (Association Lire et Dire) et Béatrice FAUVY (Association USEAB)

AVOINE

UNE ANNÉE EN MUSIQUE

Après la 19^e édition d'Avoine Zone Groove et le Podium de l'été qui ont proposé de beaux moments de convivialité, place à la saison culturelle 2018-2019.

Avec une programmation qui mêle rock-swing, folk soul, humour, musique classique, folk-rock...la saison promet de beaux moments en perspective.

Place à la diversité avec Kimberose et son titre poignant « I'm sorry » actuellement diffusé sur les ondes. La truculente Christelle Chollet viendra nous présenter son dernier spectacle joué en ce moment dans les grandes salles parisiennes.

L'occasion sera offerte aussi de découvrir ou re-découvrir Boris Vian avec le groupe Debout sur le Zinc.

L'inconditionnel Orchestre Symphonique de la Région Centre prendra place en mars pour le plaisir des amateurs de musique classique.



Retrouvez la programmation en détails sur www.ville-avoine.fr ou en contactant le Service Culturel 02.47.98.11.15

BEAUMONT-EN-VÉRON



Créé et constitué en 2014 selon les mêmes règles que le Conseil Municipal, mais pour une durée de deux ans, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été renouvelé en 2016. Il est composé de 12 jeunes habitant tous Beaumont en Véron, soit 6 filles et 6 garçons ayant entre 10 et 14 ans.

Pour la municipalité, l'objectif de la mise en place d'un conseil des jeunes est de leur permettre de faire un apprentissage de la vie citoyenne, de les inciter à participer à la vie démocratique et de leur donner l'envie et les moyens de développer et de gérer des projets. Réparti en trois commissions : citoyenneté-environnement, communication-vie des écoles et aménagement du village, le CMJ a, depuis sa création, organisé 2 demi-journées « nature et propreté » dont le but était de nettoyer des zones boisées de tous leurs déchets avec l'aide de personnes bénévoles.

Les jeunes se sont investis dans la confection de

jardinières partagées en plantant eux-mêmes des fruits, légumes et aromates en libre service à la disposition de tous et ils ont souhaité équiper le centre-bourg et les abords des écoles de mobiliers urbains modernes et utiles (bancs, poubelles, sacs canins...)

Le jumelage du CMJ avec celui d'une commune de Loire-Atlantique permet à tous ces jeunes de faire des échanges sur les bonnes pratiques et leur rencontre annuelle alternée entre Beaumont en Véron et Château-Thébaud est toujours un moment d'amitié et de fraternité.

CANDES SAINT-MARTIN

UN VILLAGE BIEN VIVANT MALGRÉ LES DIFFICULTÉS

Il n'y a pas que des pierres mortes à Candes-Saint-Martin... Il y a aussi des pierres vivantes ! En dépit des difficultés financières, l'équipe municipale a réussi à lancer et finaliser des travaux visant à la revitalisation du village.

Malgré la constante diminution des dotations de l'Etat et l'augmentation, tout aussi constante, des charges, les travaux pour la réhabilitation des Garages du Bac ont pu être menés à bien, grâce à la ténacité de la mairie et l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 100 000€. Deux locaux ont été aménagés. Le premier accueille, depuis le 15 juin, Un moment pour soi, le salon de coiffure de Mme Emeline Dallet, une Candaise qui soigne avec style les cheveux des dames et des messieurs (sans oublier les enfants). Le second, plus grand, proposera à partir de cet automne un commerce multi-services. Son ouverture est attendue avec impatience !

Le prochain grand projet concernera la mise en valeur de l'entrée ouest du village et notamment du Port de Loire de Candes, en partenariat avec le PNR, l'ADAC et Montsoreau...



NB : la Mairie remercie vivement les associations qui participent activement à l'embellissement du village... Candes-Saint-Martin est donc un village bien vivant et pas seulement une jolie carte postale un peu figée !

CHOUZÉ SUR LOIRE



Chouzé-sur-Loire, qui doit son titre de ville à François Ier, est une cité de caractère de la Touraine Angevine marquée par la batellerie.

La Loire est l'atout majeur de Chouzé. Reconnue comme site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, elle arrose Chouzé sur plus de 8 kilomètres entre bancs de sable, îles, gravières, vignes, prairies et forêt.

Aujourd'hui, le Quai des Sarrazins est un attrait touristique des plus importants pour Chouzé. En particulier depuis qu'il a été intégré au sentier européen de randonnée culturelle de l'été de la Saint-Martin en 2005 et depuis que le Musée des Mariniers est installé près du quai. L'association des Amis du Musée des Mariniers organise également des balades sur la Loire.

Le quai atteste de l'importance du Port

de Chouzé au fil des siècles. On peut encore y voir des bornes et des anneaux d'amarrage. Chouzé garde encore les traces des grandes crues qui l'ont marquée au 3^e quai des Sarrazins. On peut voir gravés dans la pierre les différents niveaux des crues de la Loire depuis le milieu du XVIII^e siècle.

Les terres sableuses de l'ancien lit de la Loire donnent aux fraises et asperges de Chouzé une saveur inégalée. Les vignerons de Chouzé viennent également y chercher la fraîcheur nécessaire au Bourgueil Rouge et Bourgueil Rosé. De par son bourg commerçant et son tissu associatif, Chouzé, que l'on appelle également Terre de Choix, est une ville dynamique et attrayante à tout âge !

CINAI

Un lotissement pas encore sorti de terre !

La commune de Cinais a prévu de construire au centre bourg, un lotissement en extension de celui du verger. 22 à 24 maisons y seront construites. 12 maisons à l’hectare sont requises, c’est une obligation définie par le Plan Local d’Urbanisme. Le projet est validé et tout est prêt. Mais avant de lancer les travaux, la Direction des affaires culturelles (Drac) a demandé un diagnostic archéologique préventif. Ce qui consiste à faire des tranchées de deux mètres de large et d’un mètre de profondeur tous les quinze mètres sur l’ensemble des parcelles afin de s’assurer qu’il n’y a pas de vestiges historiques. (Il y a aujourd’hui 16 sites archéologiques potentiels recensés sur la commune). Cinais est visiblement un haut lieu historique ! Si les recherches sont fructueuses et que l’on trouve des éléments d’intérêt archéologique, des fouilles complémentaires seront obligatoires. Et dans ce cas, le projet de lotissement sera annulé car il sera trop coûteux pour la commune d’engager les fouilles.



HUISMES



Dans le site Val de Loire UNESCO le village est traversé par « La Loire à Vélo ». La richesse du patrimoine, manoirs, maisons troglodytiques, lavoirs, fours à pruneaux... est à découvrir au fil des balades offertes par 3 circuits de randonnée. De nombreux loisirs sont proposés sans oublier les activités culturelles (maison Max Ernst, concerts de musique classique...)

Avec l’appui de partenaires et l’implication d’habitants, la commune a engagé plusieurs réflexions pour valoriser les ressources locales et sensibiliser les habitants à de nouveaux modes de production et de consommation.

Pour chauffer les bâtiments publics, la chaufferie bois utilisera une énergie renouvelable et contribuera aussi au développement d’une filière locale de production de plaquettes.

L’installation d’un maraîcher bio est à l’étude afin d’offrir des produits sains pour la restauration collective et les particuliers. De même, la municipalité souhaite que les cressonnières soient de nouveau exploitées. Un collectif citoyen étudie la faisabilité de l’ouverture d’une épicerie associative. En partenariat avec des producteurs locaux, le projet vise à satisfaire les attentes des habitants et à conforter l’offre commerciale du bourg.

Le jardin de curé est aussi un site d’expérimentation de pratiques éco-responsables dans le cadre d’un projet participatif.

Plus d’informations sur le site huismes.com

LA ROCHE CLERMAULT

Si les Clérimaldiens et Clérimaldiennes sont fiers de voir le nom de leur village cité dans l’œuvre de Rabelais « Comment Gargantua assaillit Picrochole dedans La Roche Clermault et défit l’armée dudit Picrochole » ils sont aussi fiers aujourd’hui de leur commune que lorsque l’œuvre fut écrite au XVI^{ème} siècle.

Comme de nombreuses communes rurales de la taille de la notre (500 habitants, 18 km2), La Roche Clermault doit faire face aux problématiques de notre temps, désertification rurale, disparition des commerces de proximité, augmentation de l’âge de sa population...

Mais comme de nombreuses communes de notre communauté de communes, La Roche Clermault est une richesse en terme de vie sociale, de développement économique et d’espace. L’ensemble des associations présente dans notre village permet une vie culturelle animée. Le bassin d’emploi composé de vignerons, d’agriculteurs et d’hébergements touristiques offre un tissu économique fort. La COPAC (Coopérative des Agriculteurs du Chinonais) ainsi que notre Zone Artisanale sont aussi des poumons économiques bienvenus dans une zone rurale. Enfin, le marais de Taligny, réserve naturelle, situé sur notre commune est un lieu d’exception, riche en faune et en flore que nous nous efforçons de protéger.

L’arrivée récente de familles dans la commune permet à notre école de maintenir deux classes ouvertes avec plus de 50 enfants. Les projets d’embellissement du coteau et son église classée sont aussi parmi les projets qui tiennent à cœur du conseil municipal soudé derrière son maire.

La Roche Clermault a donc entamé le XXI^{ème} siècle résolument tourné vers l’avenir en tachant de conserver ce cadre de vie que tant d’habitants des villes nous envient.

SAINT-BENOÎT-LA-FORÊT



Le cœur du village bat de nouveau !

Avec la fermeture du bar restaurant Chez Dina, il y a un deux ans environ, Saint Benoit la Forêt perdait son seul commerce de proximité et la municipalité se trouvait assez démunie face à cette situation.

L’implantation d’un distributeur de pain 24/24 par un boulanger chinonais fut alors bien accueillie par les bénédictins et les personnes de passage. Quelques mois plus tard, Thierry et Mina Truffert rachètent l’ancien bar hôtel restaurant.

Après des gros travaux de rénovation, ils ouvrent "Une Autre Cave" un lieu dédié à la dégustation œnologique. Ce nouveau commerce accueille la "Ruche qui Dit Oui", un point de distribution de produits locaux.

La Ruche qui Dit Oui, c’est avant tout un site Internet qui met en relation des groupes de citoyens (les Ruches), avec

des producteurs de leur région. Quand on fait partie d’une Ruche, on peut passer commande directement en ligne. On achète ce que l’on veut, quand on veut. Ensuite, une fois par semaine, la communauté se réunit dans un local (pour St Benoit : Une Autre Cave) pour un marché éphémère. C’est l’occasion de récupérer les produits commandés, de discuter avec les gens du quartier et de rencontrer les producteurs.

Une Autre Cave propose un calendrier de dégustation de vins et d’alcools sur réservation. Chaque vendredi soir, pendant la distribution des produits commandés à la Ruche qui Dit Oui, Thierry Truffert propose son "Apéruche" composé d’une sélection de vins, vendue au verre ou à la bouteille, accompagnée de produits locaux à consommer sur place.

Le vendredi, l’animation commerciale du village se développe encore un peu plus avec l’arrivée de Jérémie Delory coiffeur barbier ambulant (homme, femme, enfant). JD COIFF se déplace dans une douzaine de communes d’Indre et Loire ; il installe son salon ambulant tous les vendredis de 9h à 12h sur la place de l’église à St Benoit pour le plus grand plaisir de ses premiers clients : "Dans les petits villages, il n’y a pas grand-chose, plus beaucoup de commerces, alors un projet comme celui-ci ça dépanne".

Un nouveau service complète depuis peu cette offre commerciale de proximité proposée aux bénédictins : Jean-Claude Batailleau installe les fourneaux mobiles des "Pizzas du Véron" sur la place de l’église, tous les vendredis soir, avec déjà une clientèle de fidèles.

Grâce à ces commerces d’un nouveau genre, dont l’implantation a été facilitée par la municipalité, le cœur de St Benoit bat un peu plus fort tous les vendredis.

MARÇAY

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

En début de mandature, le conseil municipal de Marçay a décidé de lancer un projet pluriannuel d’aménagement du centre bourg, les pré-requis étant réunis, à savoir la dissimulation des réseaux réalisés lors des précédentes mandatures.

L’objectif principal de ce projet était d’embellir le cœur de village dans le respect de sa ruralité, de créer un centre bourg apaisé et partagé en réduisant la vitesse des véhicules sur la D116 traversant le bourg et en donnant la priorité aux piétons.

Un diagnostic et un schéma directeur d’aménagement ont été élaborés avec l’ADAC dès 2014. Après le choix des maîtres d’œuvre et leurs travaux d’AVP, les travaux proprement dits ont été menés de 2016 à 2018.

Cet aménagement s’articule en deux grands ensembles :

- Aménagement de l’entrée Nord en venant de Chinon consistant à réorganiser l’aire de stationnement et à structurer un espace de repos et de détente, convivial de type verger, à aménager un espace de jeux (boulodrome) et à créer un cheminement piéton continu.
- Reconditionnement du centre bourg proprement dit consistant à rendre l’espace public aux circulations douces en réduisant l’emprise de la chaussée, en mettant aux normes les trottoirs et à créer un bourg qualitatif en valorisant le lavoir par un jardinet réaménagé, en redécouvrant l’eau, en végétalisant le centre et en structurant l’entrée Sud par une allée piétonne arborée.

Venez découvrir ce nouveau cœur de village !



RIVIÈRE



Rivière est un charmant petit village de 755 habitants situé sur la rive gauche de la Vienne, qui s’étend sur 366 hectares. Depuis le 28 décembre 1993, la commune de Rivière est jumelée avec un petit village du Burkina Faso appelé « Ouéguédo » qui a donné son nom à la place de la Mairie. Outre, son patrimoine bâti de qualité associé à la beauté des bords de Vienne qui offrent un agréable cadre de vie, son église est connue pour être l’un des plus remarquables monuments de Touraine. Elle a été entièrement peinte par le Comte de Galembert et possède une crypte qui mérite de s’y attarder. L’église « Notre Dame » fut l’une des premières à être classée Monument Historique en 1862.

Rivière dispose d’une école accueillant la maternelle et le CP, celle-ci fait partie d’un regroupement avec les communes d’Anché-Sazilly-Tavant, les CE et CM sont répartis à Anché. Les passionnés de lecture (petits et grands) peuvent se rendre à la bibliothèque « Au repaire des livres » située à proximité de la mairie où des animations sont régulièrement proposées par des bénévoles (bébés lecteurs, heures du conte, expositions, accueil d’auteurs...).

Tout au long de l’année, plusieurs manifestations locales sont organisées sur le territoire par les diverses associations : brocantes, soirée africaine, concerts, soirée cartes, carnaval, ball trap, concours de boules etc. La commune, quant à elle, fête le 14 Juillet sur les bords de Vienne avec des animations, organise un Noël pour les enfants et un repas pour les seniors en sus des cérémonies officielles (8 mai, 11 novembre...). Les vœux à la population ont lieu dans la première quinzaine de janvier.

Divers producteurs de vins, asperges, légumes ainsi que quelques artisans sont installés sur la commune. Gîtes et chambres d’hôtes accueillent également les touristes ou des gens de passage tout au long de l’année.

SAVIGNY-EN-VÉRON

« Le Pas des Vignes »
un point d’accueil, d’échange et de découverte.

En juillet 2017, la commune de Savigny-en-Véron a ouvert « un gîte étape » d’une capacité de 23 places. Implanté dans l’ancien presbytère, le gîte propose un hébergement de grande qualité, classé 3 étoiles et labellisé Accueil Vélo, Valeurs Parc Naturel, Tourisme et Handicap et depuis peu Accueil Cheval (3 boxes et un terrain clos à proximité).

En période estivale, le gîte permet aux randonneurs cyclistes et équestres d’envisager une étape à Savigny, la commune se situant sur l’axe principal de la Loire à Vélo et sur le sentier équestre de la Confluence.

Toute l’année, le gîte accueille également des groupes pour une fête de famille, une cousinade, une sortie nature entre amis à pied, à cheval ou à vélo, ou encore une sortie œnologique pour découvrir les particularités viticoles du secteur.

Situé à la confluence Vienne et Loire la commune offre de nombreuses possibilités de randonnées pédestres, équestres ou cyclistes pour y découvrir un patrimoine naturel remarquable notamment, le bocage, la zone naturelle et la cale de Bertignolles, le vignoble.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site www.gite-etape-savigny.fr ou appeler le 07 81 00 37 71 ou contacter la mairie de Savigny.

THIZAY

Le lotissement communal « Les Chilleveaux » dans le bourg

Le lotissement de 9 parcelles est viabilisé.

Le prix du m² est fixé à 34 € HT - 40.80 € TTC

Les parcelles sont équipées des réseaux :

Gaz, eau potable, eaux usées, eaux pluviales, téléphone, électricité. ADSL desserte des habitations par la fibre optique (FTTH) en 2020.



Les terrains que nous vous proposons à la vente sont les lots :

4 = 967 m²

5 = 966 m²

6 = 556 m²

9 = 619 m²

Pour tous renseignements,
N’hésitez pas à venir nous voir à la mairie ou à nous appeler :
Tél mairie 02 47 95 90 27 – 06 74 01 47 74

VOS PISCINES

CHANGEMENT D'HORAIRES

Les piscines d'Avoine et Chinon ont changé leurs horaires d'ouverture depuis quelques semaines.



CHINON



LES HORAIRES HORS VACANCES SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

12h - 13h15 (adultes nageurs) et 18h - 20h

Mercredi : 14h - 16h30

Samedi : 15h - 18h

Dimanche : 10h - 13h

PENDANT LES MOIS DE JUIN ET SEPTEMBRE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

12h - 13h15 (adultes nageurs) et 17h - 20h

Mercredi : 14h - 16h30

Samedi : 15h - 18h

Dimanche : 10h - 13h

LES HORAIRES PENDANT LES VACANCES ZONE B

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

10h30 - 13h et 15h - 19h

Samedi : 15h - 19h

Dimanche : 10h - 13h



AVOINE

LES HORAIRES HORS VACANCES SCOLAIRES

Lundi : 12h15 - 13h15 / 17h - 19h

Mardi : 12h15 - 13h15 / 17h - 20h

Mercredi : 15h - 18h

Jeudi : 12h15 - 13h15 / 17h - 19h

Vendredi : 17h - 20h

Samedi : 14h - 18h

Dimanche : 9h 30 - 13h

LES HORAIRES PENDANT LES VACANCES ZONE B

Lundi : 12h - 19h + aquagym

Mardi : 12h - 19h

Mercredi : 14h - 19h

Jeudi : 12h - 19h + aquagym

Vendredi : 14h - 19h

Samedi : 14h - 18h

Dimanche : 9h30 - 13h